AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1646
FR0012789949-FS0683

10 novembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROPCAR GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 novembre 2015, la société Amundi Group (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 novembre 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR GROUPE et détenir, pour le compte desdits fonds, 6 979 426 actions EUROPCAR GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 4,88% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Amundi Paris	5 518 322	3,86
Société Générale Gestion	1 044 243	0,73
Etoile Gestion	344 861	0,24
BFT Gestion	72 000	0,05
CPR Asset Management	-	-
Total Amundi	**6 979 426**	**4,88**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EUROPCAR GROUPE sur le marché.

[1] Les sociétés de gestion Amundi, Société Générale Gestion, CPR Asset Management, Etoile Gestion et BFT Gestion, agissant pour le compte de fonds dont elles assurent la gestion, sont contrôlées par la société Amundi Group et ont une politique de vote commune. Amundi Group est une société anonyme détenue à 80% par le groupe Crédit Agricole et à 20% par le groupe Société Générale. La société Amundi est contrôlée par la société Amundi Group. Elle agit en toute indépendance vis-à-vis de Crédit Agricole SA et de Société Générale, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

[2] Sur la base d'un capital composé de 142 919 077 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.